

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 8			
Votants : 10			
Votes	Pour : 9	Contre : 0	Abstention : 1

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON ; M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER.

Sylviane TESSIER a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : Vente d'un bâtiment communal – Rue du Vieux Chêne

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en date du 6 Mai 2021 de mettre en vente le bâtiment communal du 5 rue du Vieux Chêne pour un ensemble terrain-bâtiment d'environ 260 m² avec une mise à prix de 12 000 euros, qui sera attribué au plus offrant.

Il explique que deux offres ont été faites. Il ouvre les deux plis : une offre de Madame RAGONNEAU Marjorie pour 8 500 € et une offre de Monsieur TERRAI Yoann pour 8 700 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- ACCEPTÉ la proposition de Monsieur TERRAI Yoann pour l'acquisition de l'immeuble cadastré AB 90 pour environ 260 m² « 5 rue du Vieux Chêne » pour un montant de 8 700 euros,
- PRÉCISE que les frais notariés sont à la charge de l'acheteur,
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature des actes notariés.

Fait à ANTIGNY, le 5 avril 2023

Le Maire,
Vincent LAUER

